

## Séance du 13 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal d'Entringe, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel HERGAT, Maire.

**Membres élus : 15      Membres en exercice : 15      Membres présents : 12**

Présents : MME BASSAN, M.BACH, M.BARBE, M. CORNIQUET, M.DEWILDE, M. DROUARD, MME FEUVRIER, MME HAGEN, MME HAZOTTE, M. HERGAT, MME WOLTER, M.TONNELIER.

Absents excusés, MME BERTOLOTTI qui a donné procuration à MME FEUVRIER, MME GOMES- PICART, M.FRANIATTE,

- désignation du secrétaire de séance : MME FEUVRIER
- approbation du compte-rendu de la séance précédente à l'unanimité
- subventions diverses
- acquisition de terrain
- divers

### **68-2017 : subventions diverses**

A.S. Entringe : 3600 €

T.C. Entringe (tennis club) : 710 €

Chorale CAECILIA : 150 €

CAP Entringe : 250 € (Jean-Marie BACH ne participe pas au vote)

EMA : M. DEWILDE propose 300 € : 4 pour 8 contre (Yannick CORNIQUET ne participe pas au vote).

Monsieur le Maire propose de ne pas faire payer de loyer (théoriquement dû à partir de la 2<sup>ème</sup> année d'existence) et de ne pas verser de subvention : 8 pour 4 contre (Yannick CORNIQUET ne participe pas au vote).

### **69-2017 : acquisition de terrain**

La société SELEC ayant son siège social 160 bd Haussmann 75008 PARIS, et la société SAFRAN, ayant son siège social 23 rue du Roule 75001 PARIS, proposent de rétrocéder à la commune d'Entringe, à l'euro symbolique, différentes parcelles situées entre les maisons du lotissement EDF village.

-Parcelle section 6 n° 232, d'une contenance de 0,17 ares pour la société SELEC

-Parcelles section 6 n° 450, d'une contenance de 0,40 ares, section 6 n° 455 d'une contenance de 0,06 ares, section 9 n° 191, d'une contenance de 0,47 ares pour la société SAFRAN.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Divers :**

-Alerte orange vents violents pour le lendemain

-Projet NEXITY : rue parallèle à la rue du Vert Coteau : accueil favorable du conseil.

La séance est clôturée à 21h28.